



PREFET DE LA CHARENTE-MARITIME

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Poitou-Charentes

Service risques technologiques
et naturels

Division risques naturels

La Rochelle, le 19 JUIL. 2012

La Préfète,

à

Destinataires in fine

Nos réf. : AIB/SDP - SRTN/2012/380

Vos réf. :

Affaire suivie par : Alexandre BRETHON

alexandre.brethon@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 05 49 55 65 30

Courriel : srtm.dreal-poitou-charentes@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Directive inondation : sélection des Territoires à Risques Importants (TRI)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Inondation, les préfets coordonnateurs des bassins Loire-Bretagne et Adour-Garonne ont arrêté l'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI) sur chacun des bassins.

A l'issue de cette évaluation, première étape de la Directive, nous disposons d'un état des lieux pour apprécier globalement le risque d'inondation sur le département de Charente-Maritime.

La seconde étape de la directive inondation consiste, à présent, à définir des territoires prioritaires qui concentrent le plus d'enjeux exposés aux inondations et à établir ainsi une liste de territoires à risques importants d'inondations appelés (TRI) qui devront faire l'objet d'une approbation par les préfets coordonnateurs des bassins fin septembre 2012.

A ce stade, le département de la Charente-Maritime est concerné par le TRI Baie de l'Aiguillon, le TRI Littoral Charente et le TRI Saintes Cognac Angoulême.

Avant d'arrêter cette liste, l'information et la consultation ont été organisées à différents niveaux.

Cette démarche a ainsi déjà fait l'objet de présentations régulières en commission mixte inondation au niveau national.

Au niveau des bassins, les commissions inondations du bassin Adour-Garonne se sont également réunies le 12 mars et 22 juin et celles de Loire-Bretagne le 2 mars et 29 juin pour faire part de l'avancement des travaux.

Des échanges plus techniques ont également eu lieu lors des commissions territoriales ou géographiques (Charente le 27 mars 2012 – Littoral le 28 mars 2012).

De façon plus ponctuelle, des réunions d'échanges à l'initiative de l'État ou des EPTB ont permis d'éclairer les acteurs locaux sur la problématique inondation et la sélection ou pas des territoires dans un TRI (comité pilotage PAPI Charente Littoral le 19 juin - comité de pilotage PAPI Baie de l'Aiguillon 26 juin).

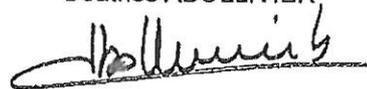
Actuellement, l'ensemble des acteurs locaux (EPTB, SAGE, associations...) sont invités à s'exprimer auprès des DREAL de Bassin.

Les propositions, issues de ces étapes de consultation auxquelles un certain nombre d'entre vous ont participé, sont disponibles sur le site internet de la DREAL Poitou-Charentes :
www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr

Votre commune étant située dans le bassin Loire-Bretagne, je vous invite à me faire part de vos éventuelles observations sur ces documents avant le 15 août 2012 conformément au délai fixé par le Préfet coordonnateur du bassin.

Les services de la DDTM et de la DREAL se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Béatrice ABOLLIVIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'B. Abollivier', written over a horizontal line.

Préfète de la Charente-Maritime

Bassin Loire-Bretagne
Périmètre des TRI – liste des communes

Andilly
Angoulins-sur-Mer
Ars-en-Ré
Aytré
Charron
Châtelaiillon
Le Bois-Plage-en-Ré
La Couarde-sur-Mer
Esnandes
La Flotte-en-Ré
L'Houmeau
La Jarne
Loix
Marans
Marsilly
Nieul-sur-Mer
Périgny
Les Portes-en-Ré
Rivedoux-Plage
La Rochelle
Saint-Clément-les-Baleines
Sainte-Marie-de-Ré
Saint-Martin-de-Ré
Saint-Ouen d'Aunis
Saint-Xandre
Salles-sur-Mer
Villedoux

